



Formulaire de demande d'accès à l'information

Instructions

Étape 1 : Remplissez les sections 1, 2 et 3 ainsi que l'énoncé de confidentialité du présent formulaire. Veuillez également remplir la section 4 si vous recherchez de l'information concernant les documents des Forces armées canadiennes.

Étape 2 : Si vous recherchez le dossier du personnel d'une personne décédée, veuillez fournir les documents complémentaires demandés à l'annexe B.

Étape 3 : Soumettez le formulaire dûment rempli par courrier, par courriel ou par télécopieur à :

Bibliothèque et Archives Canada
Direction générale de l'accès à l'information
et de la protection des renseignements personnels
550, boulevard de la Cité,
Gatineau (Québec) J8T 0A7
Courriel : daiprp-atipd@bac-lac.gc.ca
Télécopieur : 819-934-6828

Institution fédérale
Bibliothèque et Archives Canada (BAC)

Section 1 : Renseignements concernant la personne qui fait la demande

Prénom(s)		Nom de famille	

Adresse - rue		Appartement

Ville	Province/Territoire	Pays	Code postal

Téléphone	Téléphone (autre)	Courriel

Cette demande est présentée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* par :
(ne choisir qu'une option)

- média
- organisation
- membre du public
- entreprise
- secteur universitaire
- ne souhaite pas s'identifier

Ces renseignements sont recueillis à des fins statistiques et sont publiés une fois par an sur le [site Web Info Source](#) du gouvernement du Canada.

English version available

Vous êtes (ne choisir qu'une option) :

- Un citoyen canadien
- Un résident permanent du Canada
- Une personne présente au Canada
- Une société présente au Canada

Si aucune des options ci-dessus ne s'applique à vous, vous n'êtes pas admissible à soumettre une demande officielle d'accès à l'information. Choisissez l'option « demande informelle » à la question suivante.

Type de demande (ne choisir qu'une option; détails fournis à l'annexe A) :

Demande officielle en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Demande informelle : En cochant cette case, je reconnais que Bibliothèque et Archives Canada n'est pas tenu de fournir l'information demandée dans les délais prescrits par la *Loi sur l'accès à l'information* et qu'il n'existe aucun recours pour déposer une plainte auprès du Commissariat à l'information.

Section 2 : Renseignements sur la demande

Type de dossier demandé (ne choisir qu'une option) :

- Dossier d'un ancien membre des Forces armées canadiennes (remplir aussi la section 4)
- Documents administratifs de Bibliothèque et Archives Canada
- Documents d'archives du gouvernement du Canada
- Autre (préciser) :

Description de la demande (fournir une description détaillée et des références archivistiques) :

Pour assurer le traitement efficace de votre demande, veuillez fournir le titre et les références archivistiques des documents que vous recherchez (si disponibles). Cela inclut tout numéro de référence, de dossier ou d'identification.

Vous pouvez utiliser [l'outil Recherche dans la collection](#) ou contacter les [soutien à la recherche de BAC](#) pour obtenir de l'aide. Les directives pour le format des références sont disponibles sur le [site Web de BAC](#).

Litige lié à la demande :

BAC a constaté une augmentation des demandes liées à des recours collectifs, des ententes de règlement ou d'autres litiges. Pour faciliter le traitement de votre demande, si celle-ci concerne l'une de ces situations, veuillez fournir plus de détails sur le litige, y compris toute échéance. Cela nous aidera à transmettre votre demande à l'équipe appropriée.

Langue des documents :

Les documents seront fournis dans la langue dans laquelle ils ont été créés.

Section 3 : Correspondance**Comment souhaitez-vous recevoir l'information? (ne choisir qu'une option)**

Copies électroniques

Copies papier

Dans quelle langue souhaitez-vous communiquer avec Bibliothèque et Archives Canada? (ne choisir qu'une option)

Français

Anglais

Comment préférez-vous communiquer avec nous? (ne choisir qu'une option)

Courrier électronique

Téléphone

Poste

Section 4 : Renseignements sur les anciens membres des Forces armées canadiennes

Remplissez cette section uniquement si vous demandez des documents concernant d'anciens membres des Forces armées canadiennes.

Le cas échéant, préciser le type de document demandé (choisir toutes les options qui s'appliquent) :

Preuve de service

Numéro matricule (NM)

Dossier de généalogie (documents sélectionnés qui mettent en évidence ou résument le service de la personne)

Dossier médical (peut contenir des documents concernant la santé mentale, les soins dentaires, la chirurgie générale ou les services sociaux)

Dossier de paie

Dossier complet (peut être volumineux et contenir de nombreux documents)

Autre (préciser le document souhaité)

Remarque : Il est possible que certains des documents mentionnés ci-dessus n'existent pas, selon la période de service de l'individu. Il se peut aussi que les documents demandés ne soient pas tous sous la garde de BAC.

Ancien membre des Forces armées canadiennes (ces renseignements serviront à identifier une personne en particulier dans le cas où plusieurs personnes porteraient le même nom) :

Prénom(s) :	
Nom de famille :	
Nom de jeune fille :	
Date de naissance :	
Lieu de naissance :	
Date du décès :	
Lieu du décès :	
Dates du service militaire :	
Nom de la mère :	
Nom du père :	
Nom du conjoint ou de la conjointe :	

Numéros d'identification :

Numéro de matricule (NM) :	
Code d'identification de dossier personnel (CIDP) :	
Autre numéro d'identification :	

English version available

Énoncé de confidentialité

Bibliothèque et Archives Canada (BAC) procède à la collecte des renseignements personnels fournis dans le présent formulaire ainsi que dans la preuve d'identité en vertu de la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#). Ces renseignements sont recueillis dans le but de traiter votre demande de renseignements personnels contenus dans des documents de BAC. Vos renseignements personnels seront utilisés pour vérifier votre identité, déterminer votre accessibilité et vous donner accès aux renseignements personnels demandés. Si vous refusez de fournir les preuves d'identité et les renseignements personnels nécessaires, BAC ne pourra pas traiter votre demande. Vos renseignements personnels ne peuvent pas être communiqués à d'autres personnes sans votre consentement, sauf si la divulgation est justifiée aux termes de l'article 8 de la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#). Les renseignements personnels recueillis sont décrits dans le fichier de renseignements personnels ordinaires [Demandes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels](#) (POU 901), qui fait l'objet d'une description dans [Info Source](#) et sur le site Web de Bibliothèque et Archives Canada.

Vous avez le droit de protéger vos renseignements personnels, d'y avoir accès et d'y apporter des corrections. Si vous avez des questions ou des commentaires concernant le traitement de vos renseignements personnels par BAC, veuillez vous adresser à notre équipe responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP), par courriel à daiprp-atipd@bac-lac.gc.ca, par téléphone au 1-866-578-7777 ou par la poste en écrivant à la Direction générale de l'AIPRP au 550, boulevard de la Cité, Gatineau (Québec) J8T 0A7. Si la réponse de BAC à vos préoccupations ne vous satisfait pas, vous avez le droit de déposer une plainte auprès du [Commissariat à la protection de la vie privée du Canada](#).

Date (jj-mm-aaaa)

Annexe A : Types de demandes

Demande officielle

Seuls les citoyens canadiens, les résidents permanents, les individus ou les entreprises présents au Canada sont admissibles à soumettre une demande officielle d'accès à l'information.

Demande informelle

Les demandes informelles sont ouvertes à tous. Par contre, elles ne sont pas assujetties aux délais législatifs et ne permettent pas de déposer une plainte auprès du Commissariat à l'information du Canada.

Annexe B : Documentation supplémentaire requise

Si vous demandez les dossiers personnels d'une personne décédée, BAC exige une preuve de décès, telle qu'un certificat de décès, une photographie de la pierre tombale ou un avis de décès. Veuillez fournir une copie de ce document avec votre demande. Prière de ne pas fournir de documents originaux.

Annexe C : Frais de demande

BAC dispense les demandeurs des frais de traitement pour les demandes d'accès à l'information. Aucun paiement n'est requis avec votre demande.